



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2020DC0059

OBJET : SAAD - CONCLUSION D'UNE CONVENTION 2020 – ATELIERS POUR LES SENIORS AVEC UFOLEP

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° VILLE_202DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

CONSIDÉRANT que le CCAS a organisé en 2016 un diagnostic sur le vieillissement de la population à Corbas. faisant apparaître la nécessité de développer des actions favorisant la santé des seniors,

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de prévention pour les seniors de la Ville de Corbas, il apparaît opportun de mettre en place des ateliers « nutrition et activité physique » favorisant aussi les échanges et le maintien du lien social ;

CONSIDÉRANT que l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP) Rhône Métropole de Lyon, 20 rue François Garcin 69423 LYON CEDEX 03, représentée par sa Présidente Mme Danièle ROUX, peut assurer cette prestation et répond aux critères en terme de disponibilité par l'intermédiaire d'un intervenant compétent,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer avec UFOLEP représentée par sa Présidente Mme Danièle ROUX, 20 rue François Garcin 69423 LYON CEDEX 03, une convention partenariale au bénéfice des seniors Corbasiens.

ARTICLE 2 : Les ateliers se dérouleront sur 14 séances de 2 h, décomposées en ateliers nutrition et ateliers activités physiques, sur l'année 2020-2021. Un groupe de 20 seniors pourra bénéficier de ces ateliers.

ARTICLE 3 : Pour l'année 2020-2021, aucune demande de subvention n'est demandée auprès du CCAS. Les ateliers sont proposés gratuitement au seniors de Corbas.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020

Reçu en préfecture le 19/10/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20201016-CCAS_2020DC0059-AU